

DECLARATION DE CONFORMITE

 ϵ



Société **CUBI-SPOT S.A.S** 335 chemin de Cransac 31620 Fronton

Déclare que les appareils : RECTA PROJECTEUR

- CLASSE I
- IP40 / IP20
- IK07
- 850° (Test au fil incandescent)
- RG1
- Ont été conçus, fabriqués et commercialisés en conformité avec les normes harmonisées suivantes :
- NF EN 60598-1: Mars 2009 Norme Luminaires.

Cette norme correspond à la norme européenne EN 60598-1 : 2008 qui a le statut d'une norme française, reproduisant elle-même la publication CEI 60598-1 : 2008 avec des modifications.

Directive CEM 2004/108/CE.

Relative à la compatibilité électromagnétique (CEM).

Directive Basse Tension 2006/95/CE.

Directive européenne dite directive Basse Tension (relative au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension). Cette directive remplace et annule la directive 73/23/CEE



Afin de remplir ses obligations, Cubispot adhère à recyclage et finance la filière de collecte et de recyclage agréée pour les déchets électriques professionnels (DEEE Pro). Cet engagement volontaire de la société Cubispot permet à ses clients de bénéficier de solutions simples et gratuites pour assurer le recyclage de leurs matériels visés mis sur le marché par la société.

Fait à Fronton le : 24/02/2022 P.D.G

81